

<b>PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 .....</b>	<b>3</b>
<b>1. UN BUDGET CONSOLIDE AU SERVICE DU PROJET DE MANDATURE ....</b>	<b>4</b>
1.1. Une situation économique nationale en légère amélioration, malgré l'incertitude entourant les mesures issues du PLF 2026.....	4
1.2. Une capacité à préserver les axes forts de la mandature malgré les contraintes financières attendues en 2026 .....	5
<b>2. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026 .....</b>	<b>6</b>
2.1. Une politique écologique tournée vers la renaturation et le renforcement des performances énergétiques du bâti privé et public .....	8
2.2. Une Ville œuvrant pour la solidarité, l'accès aux droits et la santé de ses habitants .....	8
2.3. Une Ville engagée pour l'apaisement de l'espace public et l'attractivité de son tissu économique.....	9
2.4. Une Ville qui maintient ses efforts pour assurer des services de qualité en faveur de l'éducation et de l'émancipation de ses habitant.e.s .....	10
2.5. Une Ville citoyenne qui poursuit ses politiques en proximité .....	11
<b>3. LA PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 .....</b>	<b>13</b>
3.1. Des recettes de fonctionnement stables malgré les pertes et potentielles contraintes ...	13
3.1.1. Les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75) .....	14
3.1.2. Les dotations et participations (chapitre 74) .....	17
3.2. Des dépenses de fonctionnement contenues avec la volonté de maintenir un fort niveau de service public aux Dionysien.nes et Pierrefittois.es .....	21
3.2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011) .....	21
3.2.2. Les rémunérations et cotisations sociales : la masse salariale (chapitre 012) .....	22
3.2.3. Les atténuations de produits (chapitre 014) .....	23
3.2.4. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	23
3.2.5. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586) .....	27
3.2.6. Les charges financières (chapitre 66) .....	27
3.2.7. Les charges exceptionnelles - spécifiques (chapitre 67) .....	27
3.2.8. Les dotations aux provisions (chapitre 68).....	27
3.2.9. Les opérations d'ordre.....	27
3.3. L'épargne.....	28
3.4. L'investissement.....	28
3.4.1. Les recettes d'investissement .....	28
3.4.2. Les dépenses d'investissement .....	30

4. LA DETTE COMMUNALE .....	33
<b>ANNEXES .....</b>	<b>34</b>

## Présentation du budget primitif 2026

Conformément au code des collectivités territoriales (CGCT), le budget primitif doit être équilibré, tant en fonctionnement qu'en investissement, et permettre de couvrir les dépenses obligatoires notamment la charge de la dette.

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles atteignent **323,2 M€ (255,2 M€ hors attribution de compensation)** et couvrent les dépenses réelles portées à **299,6 M€ (251,8 M€ hors FCCT)**.

Le rapport sur les orientations budgétaires soumis au conseil municipal du 20 novembre 2025 a présenté les éléments d'orientations politiques et leur contexte dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2026. Le présent rapport s'inscrit dans le prolongement de ces orientations et présente la construction du budget primitif soumis au vote du Conseil municipal.

Ce budget 2026, dernier de la mandature et deuxième de la commune nouvelle, entend continuer les orientations portées depuis presque six ans par les deux exécutifs municipaux et le développement des politiques publiques définies comme prioritaires par la majorité municipale.

Ce budget 2026 se traduit principalement par :

- Une capacité à pouvoir faire face aux contraintes financières inscrites dans le Projet de loi de finances (PLF) 2026 (-3,6 M€ en recettes de fonctionnement) grâce à des efforts de gestion tout en maintenant le même niveau de service public ;
- Une épargne brute de **23,6 M€**, dont le montant a été affiné depuis le rapport d'orientations budgétaires :
  - o Une hausse de 600 k€ de la taxe foncière sur les propriétés bâties afin de prendre en compte les notifications fiscales définitives qui traduit la dynamique de transformation du territoire ;
  - o L'intégration pour +439 k€ du fonds de compensation des nuisances aéroportuaires conformément à l'arrêté du préfet de la région Île-de-France ;
  - o Une légère augmentation de 60 k€ des loyers à percevoir par la ville, résultant d'une projection consolidée des montants perçus en 2025 ;
  - o Une diminution de 525 k€ du budget des fluides afin d'intégrer les évaluations les plus réaliste de la projection des volumes consommés et du coût de l'énergie en 2026.
- Un haut niveau d'investissement, avec des dépenses d'équipement portées à **60 M€** qui permettront de poursuivre les efforts nécessaires en matière d'équipements publics et d'entretien du bâti existant.
- La perception de la dotation d'amorçage pour 2,2 M€. Dans un contexte de forte contrainte financière pesant sur les collectivités, la création de la commune nouvelle permet au territoire de bénéficier d'une hausse de dotation de près de 1%. Sans la création de la commune nouvelle, les deux communes auraient perçu des dotations en baisse de plus de 2% ;
- La stabilité des taux d'impôts locaux après la baisse du produit de la fiscalité de 18,97 % en 2025 sur la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine.

# 1. Un budget consolidé au service du projet de mandature

## 1.1. Une situation économique nationale en légère amélioration, malgré l'incertitude entourant les mesures issues du PLF 2026

Dans ses dernières projections macroéconomiques du 15 septembre 2025, la Banque de France prévoit une croissance de 0,7 % en 2025, qui, par la suite, augmenterait modérément en 2026 (0,9%) et 2027 (1,1 %). Ce regain s'expliquerait par un afferrissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé.

Toujours selon la Banque de France, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, l'inflation s'élèverait à 1,0 % en 2025, contre 2,0 % en 2024. Celle-ci atteindrait 1,3 % en 2026 puis 1,8 % en 2027.

Malgré une légère amélioration en 2025, le déficit public de l'Etat devrait se porter aux alentours de 5,4 % du PIB, contre 5,8 % en 2024 (Insee).

Le budget primitif 2026 a été élaboré alors que le PLF est toujours en discussion au Parlement. Ainsi, il a été décidé de ne pas prendre en compte les mesures inscrites au PLF initial impactant les recettes de fonctionnement. Ces mesures évaluées à -3,6 M€ sont trop incertaines pour être prises en considération dans la construction de ce budget primitif. Néanmoins, la Ville dispose de marges de manœuvre financières face à la possible perte du versement de 30% de la compensation de l'impôt sur les spectacles pour le Centre communal d'action sociale (CCAS), afin de ne pas contraindre le budget du CCAS. Avec une épargne brute de 23,6 M€, la collectivité pourra absorber ces pertes de recettes contraignantes, mais qui ne remettent pas en question ses engagements politiques

Le PLF 2026 initial introduit des mesures financières particulièrement pénalisantes pour les finances des collectivités territoriales.

Après une contribution de 2,2 milliards d'euros en 2025, le PLF 2026 accentue les contraintes financières à l'encontre des collectivités avec un effort budgétaire demandé estimé à environ 4,7 milliards d'euros. Ainsi est prévue une réduction de 527 millions d'euros des compensations d'exonérations fiscales d'impôts, une baisse des compensations de l'abattement des valeurs locatives des locaux industriels (789 millions) et une minoration de la dynamique de la TVA (700 millions d'euros). Le dispositif de lissage conjoncturel (Dilico) serait quant à lui doublé et se porterait à 2 milliards d'euros en 2026.

Prévue dans le PLF 2025, et concrétisée par un décret publié le 31 janvier 2025, la cotisation des employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) poursuit sa hausse, avec une augmentation annuelle de 3 points jusqu'en 2028.

En prenant comme base de référence les mesures inscrites dans le PLF 2026, la Ville estime la perte de recettes possible à environ 3,6 M €. Quatre mesures notamment expliquent cette perte :

- L'abrogation de la compensation de l'impôt sur les spectacles mise en place depuis 2015, suite à la suppression de l'impôt communal sur la billetterie des manifestations sportives importantes. Cette compensation représentait une recette de **2,7 M €** pour la Ville. Par ailleurs, conformément au code général des impôts, la ville reversait 30% de cette recette au CCAS, qui se retrouve également concerné par cette suppression. Après Paris, Saint-Denis est la deuxième commune la plus impactée par cette mesure ;

- La baisse des compensations de l'abattement des valeurs locatives des locaux industriels, avec une perte estimée à **1,5 M €** ;
- La suppression du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en fonctionnement, avec une recette prévisionnelle initialement estimée à **0,4 M €** en 2026 ;
- La revalorisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), qui permettrait à la commune de bénéficier d'une recette d'**1 M€**.

#### **1.2. Une capacité à préserver les axes forts de la mandature malgré les contraintes financières attendues en 2026**

En cohérence avec la stratégie financière de la commune, ce budget primitif respecte les engagements pris malgré les contraintes financières fortes attendues en 2026. Ce BP 2026 est ainsi marqué par :

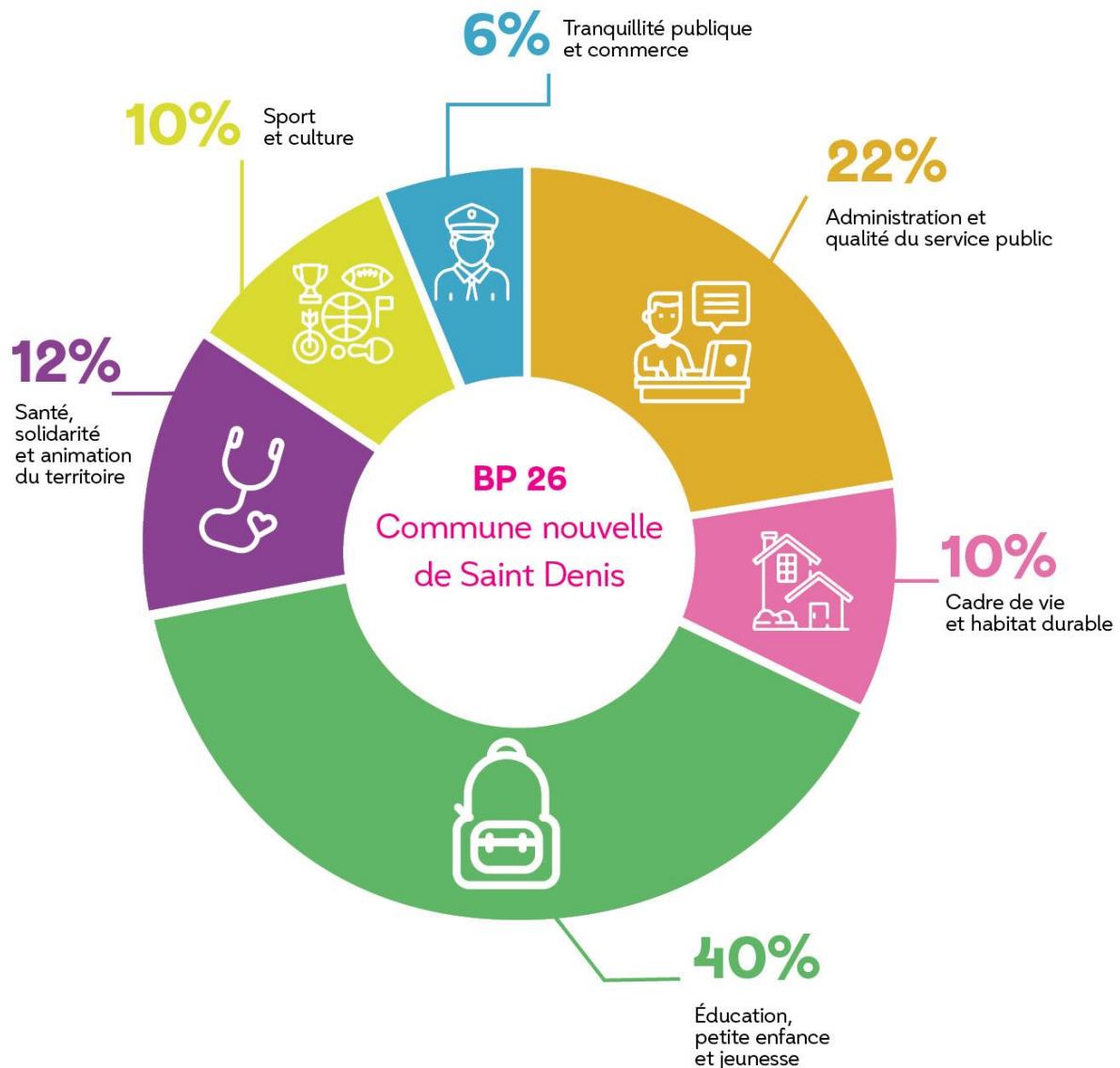
- Une épargne brute qui reste solide, notamment grâce à une bonne gestion des dépenses de fonctionnement, à la consolidation des ressources et à l'optimisation de la nouvelle organisation territoriale. Cela confère une solidité financière qui permet de pouvoir remplir les engagements politiques, de maintenir un service public local de qualité et d'afficher un budget d'investissement ambitieux ;
- La poursuite des investissements structurants de la collectivité, avec un volume d'investissement de 60 M €. Ce budget conséquent permettra, entre autres, de concrétiser des projets phares de la mandature comme la livraison du groupe scolaire Anatole France, le démarrage de la nouvelle école du quartier du Village Olympique et Paralympique et la poursuite des travaux du conservatoire municipal rue Catulienne. Il permettra également de conserver un niveau important de travaux d'entretien et de maintenance des équipements municipaux et d'ainsi poursuivre la résorption de la dette patrimoniale ;
- La finalisation de l'harmonisation des tarifs au sein de la Commune nouvelle sur une année pleine, avec la convergence des tarifs du conservatoire et de l'école municipale des sports, la facturation au réel dans les crèches municipales et l'extension de la cantine gratuite dans les écoles de la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine.

## **2. Les orientations du budget primitif 2026**

Conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire, le budget 2026 a pour priorités :

- La livraison de nouveaux équipements éducatifs et la poursuite de chantiers d'envergure : le groupe scolaire Anatole France à Pierrefitte, la rénovation du conservatoire (site dionysien, rue Catulienne), le centre administratif de Saint-Denis, et les concours d'architecte pour les reconstructions ou rénovations complètes des groupes scolaires Descartes et Rodin Renoir et de la crèche à Franc-Moisin dans le cadre de l'ANRU ;
- La gratuité et la qualité de la cantine scolaire, en année pleine à 100% à Saint-Denis et la poursuite de leurs déploiements dans les écoles de Pierrefitte (entrée des CE1 et CP dans la gratuité à la rentrée de septembre 2026 soit la totalité des élèves en élémentaire à Pierrefitte). En matière d'éducation et de sport, le « savoir nager » est largement renforcé en 2026 ;
- La poursuite des efforts en matière de lutte contre l'habitat indigne, avec notamment la consolidation des effectifs du service prévention, la montée en puissance du permis de louer, le maintien d'un fort investissement à la fois pour les travaux d'office et pour la participation aux opérations de recyclage foncier avec Plaine Commune ;
- La poursuite du développement de la Police Municipale pour atteindre 135 policiers municipaux sur le terrain en 2026 ;
- La consolidation de la nouvelle organisation administrative issue de la création de la commune nouvelle afin de disposer d'un service public local de qualité et équilibré pour l'ensemble des habitant.e.s.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques. Pour donner une approche la plus réaliste possible, la masse salariale et les fluides ont été ventilés sur chaque politique et le FCCT a été neutralisé.



BP26 - Dépenses de fonctionnement par politiques publiques

## **2.1. Une politique écologique tournée vers la renaturation et le renforcement des performances énergétiques du bâti privé et public**

En 2026, la Ville poursuit son engagement pour une ville durable et résiliente (reconduction du Plan Climat Air Energie, plan de sobriété énergétique, politique de responsabilité environnementale, nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre).

La Ville continue sa mobilisation contre les pollutions et nuisances environnementales (qualité de l'air intérieur et extérieur, pollution des sols, nuisances sonores), avec un budget annuel d'investissement de **60 k€**.

La Ville va également renouveler ses actions et partenariats avec Airparif et Bruitparif pour approfondir la connaissance des pollutions locales et continuer de soutenir les associations engagées dans la transformation écologique (**73 k€**), notamment avec l'association Territoires pour l'animation de la Maison de l'écologie (**50 k€**).

Pour 2026, la Ville poursuivra sa politique de renaturation en consacrant **238 k€** à son programme annuel de plantations sur le foncier municipal en section d'investissement.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, le permis de louer sera déployé sur une année pleine à l'ensemble de la commune nouvelle. L'engagement de la Ville en faveur de la protection des occupants et de l'amélioration du bâti urbain se poursuit à travers la reconduction des moyens engagés pour réaliser un vaste programme de travaux d'office (**1,5 M€** en dépenses d'investissement) et des actions de démolition d'immeubles (**100 k€**).

La Ville et Plaine Commune poursuivront leurs efforts d'acquisition et de recyclage de logements d'habitat privés dégradés dans les secteurs du centre-ville de Saint-Denis et de Wilson (**631 k€**).

## **2.2. Une Ville œuvrant pour la solidarité, l'accès aux droits et la santé de ses habitants**

Avec la mise en œuvre en 2025 d'une commission d'attribution des modes d'accueil (CAMA) unique et l'adoption d'un nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), la politique en faveur de la petite enfance a été renforcée par une amélioration des critères d'admission en crèche municipale et par le déploiement de la tarification au réel au 1er septembre 2025, qui sera effective sur une année pleine en 2026.

Un travail sera réalisé sur la rédaction d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil dans le cadre du nouveau service public de la petite enfance qui confie aux communes le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant depuis le 1er janvier 2025.

Dans le champ du handicap, le diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) réalisé en 2025 va permettre la poursuite de l'Ad'AP (l'agenda d'accessibilité programmée) prolongé jusqu'en 2028 avec :

- Le déploiement des registres publics d'accessibilité dans tous les ERP de la ville ;
- La poursuite des actions de formations/sensibilisation au handicap ;
- Le déploiement du logiciel d'inclusion scolaire Cantoo ;
- Le déploiement des chaises d'évacuation incendie PMR sur les ERP de Pierrefitte ;
- Les travaux d'accessibilité.

Dans le domaine de l'insertion et de l'accès aux droits, l'ambition est de poursuivre le travail d'amélioration de l'accueil des usagers notamment par une revue du parcours usager et la création d'une commission locale des impayés de loyers. Par ailleurs, les études pour la réhabilitation de la résidence autonomie Basilique sont budgétées à hauteur de 300 k€. L'accès aux droits sera aussi amélioré par l'internalisation de la labellisation « bus France services », déployé notamment dans le quartier cosmonautes.

En 2026, la Ville poursuit la consolidation de son offre médicale et paramédicale grâce aux 5 centres municipaux de santé (CMS), aux 6 PMI ainsi qu'au CSAPA (Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie). Cette consolidation se matérialisera par une hausse de 120 heures hebdomadaire d'offre de consultation en CMS pour un total de 1 240 heures hebdomadaire, avec le recrutement de spécialistes en pédiatrie et en neurologie.

De manière concomitante à ce renforcement de l'offre de santé communale sur le territoire, la Ville continuera sa politique ambitieuse d'investissement avec le renouvellement d'équipements de santé (**130 k€**), la relocalisation de la PMI dans le quartier Franc-Moisin (**620 k€**), la rénovation du patrimoine dédié à la santé (**150 k€**) et la poursuite des travaux pour les travaux d'aménagement du nouveau CMS Plaine (**200 k€**).

### **2.3. Une Ville engagée pour l'apaisement de l'espace public et l'attractivité de son tissu économique**

La Ville souhaite maintenir une programmation évènementielle ambitieuse.

En 2026, l'ensemble des événements (**1 M€**) qui rythment la vie locale seront maintenus et renforceront, tout au long de l'année, les liens entre la ville et ses habitants (Bel été, Bel hiver, fête nationale...).

La Ville souhaite également assurer la pérennité de l'héritage des Jeux olympiques et fédérer autour de grands événements sportifs, en soutenant l'organisation des championnats d'Europe de natation au Centre Aquatique Olympique (**50k€**).

Dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie et la gestion de proximité sur l'ensemble du territoire, la Ville continuera de soutenir les associations dans les quartiers (**120 k€**), celles œuvrant pour le bien-être animal (**5 k€**) et celles promouvant les mobilités douces (**25 k€**). La vie locale continuera d'être soutenue par l'organisation de fêtes de quartiers, d'événements festifs et participatifs (**120 k€**).

La Ville souhaite également développer ses campagnes de dératisation et désinsectisation dans l'espace public (**60 k€**), en coordination avec les bailleurs et Plaine Commune.

En 2026, la Ville commencera à livrer les 29 projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif (**215 k€** pour le budget de la Ville).

Engagement fort de la mandature actuelle, la Ville continuera de développer les moyens dédiés à la tranquillité publique. 15 policiers municipaux supplémentaires seront recrutés d'ici fin 2026 afin de créer un groupe local de traitement de la délinquance et de renforcer le groupe d'intervention rapide motocycliste le groupe de sécurisation et de proximité.

Parallèlement à ce développement humain, l'installation de caméras de vidéoprotection (**750 k€**) se poursuivra avec un déploiement sur plusieurs sites (Centre-ville de Saint-Denis, parc Marcel Cachin...). L'enveloppe dédiée à l'armement de la police municipale sera reconduite (**55 k€**).

La Ville continuera à développer l'accès au droit avec le financement de permanences à la Maison de la justice et du droit (125 k€) et le versement de la subvention à l'Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD, **90k€**).

Les actions de prévention, quant à elles, seront développées sur l'ensemble du territoire de la commune avec la prévention de toutes formes de violence, le renforcement de l'émancipation citoyenne et l'implication des parents dans les projets associatifs. A ce titre, dans le cadre de la convention tripartite avec le département de Seine-Saint-Denis et l'association Canal, la ville octroiera une subvention à cette dernière de **298 k€**.

Le dispositif de médiation à l'école lancé de manière internalisée par la ville permettra le déploiement de 5 professionnels et d'un coordonnateur pour un budget de 203 k€ en dépenses et un financement de 149 k€.

La Ville souhaite également renforcer la sécurisation des abords des écoles, avec une extension de ce dispositif dans les secteurs Pleyel et Cachin (**373 k€**).

La Ville continuera de participer activement à l'amélioration de l'attractivité commerciale de la Ville avec la poursuite d'animations : Bel Hiver (**128 k€**), les illuminations de fin d'année (**364 k€**) et les événements organisés dans les marchés (**40 k€**).

Un travail d'accompagnement des commerçants sera mis en œuvre en 2026, avec la création d'un fonds visant à aider à la rénovation et à l'embellissement des devantures commerciales (**100 k€**).

#### **2.4. Une Ville qui maintient ses efforts pour assurer des services de qualité en faveur de l'éducation et de l'émancipation de ses habitant.e.s**

Dans la continuité des actions entreprises par la Ville, l'effort budgétaire sur les équipements scolaires sera reconduit en 2026 avec plus de **23 M€** d'investissement dédiés aux bâtiments éducatifs.

L'ouverture et le déménagement au sein du groupe scolaire Anatole France est programmé au printemps 2026 (**7,8M€**).

Le démarrage des travaux de la nouvelle école du quartier du Village olympique et paralympique est budgété à hauteur de **5,6 M€**.

Les études en prévision des travaux dans les groupes scolaires Descartes et Rodin-Renoir et de la crèche du quartier Franc Moisin sont estimées à **1,7 M€** en 2026.

L'enveloppe dédiée au programme de rénovation des groupes scolaires est en augmentation (**+645 k€**), passant de 5,1 M€ à 5,75 M€.

En 2026, les enveloppes relatives aux achats de mobiliers et matériels pour les écoles (**409 k€**) et pour les centres de loisirs (**100 k€**) seront reconduites.

En 2026, l'objectif d'offrir à l'ensemble des élèves du territoire une alimentation gratuite et de qualité se poursuivra. La gratuité sera étendue, en année pleine, pour les classes de CE2 et de CM1 des écoles pierrefittoises et à la rentrée scolaire 2026, les élèves des classes CP et CE1 seront concernés par cette mesure.

La Ville poursuit l'accompagnement des enfants porteurs de handicap avec le recrutement direct d'AESH sur le temps de la pause méridienne, et reste en attente de la compensation promise par la loi Vial.

Les achats alimentaires représenteront **4,2 M€** en 2026 et la part des produits issus de l'agriculture biologique passera à 35% (+5%).

Conformément à son engagement, la Ville prépare la transition vers des contenants réemployables en inox qui mettra fin à l'usage de contenants plastiques jetables.

Pour permettre cette transition à l'été 2026 des travaux dans la cuisine centrale auront lieu (**696 k€**) tandis que la Semelog, dans laquelle la Ville est actionnaire, achètera les bacs en inox, les livrera à la cuisine centrale et s'occupera de leurs nettoyages ainsi que de leurs désinfections (**374 k€**).

En 2026, les efforts en faveur du soutien scolaire en dehors de l'école se poursuivront et les parcours de découverte des métiers, l'organisation du forum de l'orientation et du parcours sciences à destination de collégiens seront reconduits (**36 k€**).

Les actions visant à soutenir l'accrochage et la réussite scolaire en direction des collégiens et lycéens du territoire sont budgétées à hauteur de **58 k€**.

Parallèlement à ces soutiens à la scolarité, la Ville consolide et amplifie les dispositifs structurants d'aide et d'accompagnement aux adolescents et jeunes adultes.

Le dispositif bourse engagement étudiant solidaire versera des bourses à près de 80 étudiants (**120 k€**), contre 70 en 2025.

Les aides "Atout Jeunes" à destination des étudiants, comme les participations financières aux frais de scolarité, sont réajustées (**77 k€**) à la hausse afin de répondre à la forte demande.

Le dispositif BAFA Académie, qui a permis d'accompagner 24 jeunes en 2025, est reconduit et pourrait être étendu à 100 bénéficiaires en 2026 en fonction du soutien de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

Le plan "Savoir nager" se déployera dans les quatre piscines de la commune avec l'ajout de location de lignes d'eau au Centre Aquatique Olympique pour les publics scolaires et les associations du territoire pour un budget de **453 k€** en 2026.

La Ville continuera à veiller à ce que les usagers puissent bénéficier de terrains sportifs de qualité, avec un développement (**+65 k€**) des crédits alloués à l'entretien des terrains sportifs en fonctionnement (**303 k€**).

Les dépenses d'investissement à destination des infrastructures sportives sont chiffrées à **3,4 M€** en 2026 et concernent essentiellement la poursuite de la rénovation du parc des sports Auguste Delaune (**2,2 M€**).

L'enveloppe annuelle d'entretien des bâtiments sportifs est budgétée à hauteur de **800 k€**.

## **2.5. Une Ville citoyenne qui poursuit ses politiques en proximité**

Au cœur de l'animation du territoire, les huit maisons de quartiers et centres socio-culturels continueront de jouer un rôle essentiel dans les politiques publiques menées en proximité.

Avec près de 115 000 habitant.e.s résidant en quartier prioritaire politique de la ville, la collectivité est l'interlocutrice privilégiée de l'Etat pour les actions menées par le ministère de la Ville. Dans le cadre du contrat de ville, ce sont ainsi près de **3 M€** cumulés de financements qui sont déployés sur le territoire de la commune nouvelle dont **160 k€** directement instruits par les services municipaux.

Sur le plan culturel, l'année 2026 sera une année particulièrement ambitieuse avec l'ouverture, rue de la République, de la Villa D, le nouveau centre municipal d'art contemporain (**75 k€**).

Les programmations culturelles continueront de se développer, avec l'organisation d'événements à la ligne 13 (**74 k€**) et la reconduction du festival Hip Hop (**35 k€**).

Le budget des actions culturelles de la maison du peuple progressera à **127 k€**.

L'extension du plan municipal d'éducation artistique et culturelle (EAC) se poursuivra (**52 k€**) avec, par exemple, la reconduction de l'action "Et moi alors !" organisée au Théâtre Gérard Philipe (TGP, **68 k€**).

La Ville reconduira également ses événements culturels annuels, tels que le festival de l'humour (**75 k€**), la fête de la musique (**30 k€**) et la nuit blanche (**52 k€**).

Le soutien aux grands acteurs du territoire se poursuivra, avec le versement de subventions au Festival de Saint-Denis (**470 k€**), au TGP (**865 k€**) et aux associations culturelles (**282 k€**).

La Ville renouvellera également les instruments de musique pour le conservatoire à hauteur de **45 k€**, investira dans du matériel technique scénographique à la Maison du peuple (**9k€**) et subventionnera des équipements au TGP (**15 k€**).

Le programme pluriannuel de travaux sur les équipements culturels se poursuivra en 2026 avec une enveloppe de **8,9 M€**.

Les travaux de rénovation complète du conservatoire municipal rue Catulienne sont estimés à environ **5,3M€** en 2026, afin d'accueillir jusqu'à 1 500 élèves.

Le nouveau studio de danse de Pierrefitte, rue Frédéric Lemaître, devrait être inauguré en 2026 (**182 k€**).

Le musée d'art et d'histoire Paul Eluard fera l'objet de travaux de réfection de ses toitures (**2,1 M€**) tandis que des travaux de rénovation seront réalisés au TGP (**1 M€**).

Enfin, l'enveloppe annuelle d'entretien des bâtiments culturels se portera à **300 k€** en 2026.

En matière de démarches usagers, l'année 2026 marquera la fin des travaux du centre administratif de Saint-Denis pour **1,7 M€** et la réintégration complète du service état civil dans ces locaux rénovés. Le service sera renforcé par le recrutement de deux agents d'accueil et d'accompagnement des usagers.

### 3. La présentation du budget primitif 2026

Il convient de préciser que, tout au long de la présentation du budget primitif 2026 pour la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, les montants sont comparés à ceux du budget primitif 2025, lequel n'intègre pas les reprises de crédits de l'exercice 2024.

Vous trouverez ci-dessous, pour rappel, la situation du BP 2025 incluant les reprises de crédits 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	REPRISE DE CRÉDITS 2024	BP 2025 + REPRISE CRÉDITS 2024
011 - Charges à caractère général	53 409 750 €	5 740 691 €	59 150 441 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	166 789 270 €	600 000 €	167 389 270 €
014 - Atténuations de produits	766 667 €	0 €	766 667 €
65 - Autres charges de gestion courante	69 274 242 €	131 411 €	69 405 653 €
6586 - Frais fonctionnement des groupes d'élus	546 933 €	0 €	546 933 €
66 - Charges financières	5 038 261 €	0 €	5 038 261 €
67 - Charges spécifiques	88 600 €	0 €	88 600 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>295 913 723 €</b>	<b>6 472 102 €</b>	<b>302 385 825 €</b>
013 - Atténuations de charges	7 637 823 €	400 380 €	8 038 203 €
70 - Produits des services	13 467 154 €	3 766 €	13 470 920 €
73 - Impôts et taxes	84 139 052 €	0 €	84 139 052 €
731 - Fiscalité directe locale	135 313 122 €	0 €	135 313 122 €
74 - Dotations et participations	76 392 676 €	4 852 202 €	81 244 878 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 750 132 €	0 €	5 750 132 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>322 699 959 €</b>	<b>5 256 348 €</b>	<b>327 956 307 €</b>
76 - Produits financiers	769 554 €	0 €	769 554 €
77 - Produits spécifiques	0 €	0 €	0 €
78 - Reprise de provisions	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>323 469 513 €</b>	<b>5 256 348 €</b>	<b>328 725 861 €</b>

#### 3.1. Des recettes de fonctionnement stables malgré les pertes et potentielles contraintes

La Ville affiche des recettes dynamiques, portées par le produit de la fiscalité directe locale et l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

Les effets de la commune nouvelle se poursuivent, avec des diminutions de recettes suite à la baisse des impôts locaux à Pierrefitte et des augmentations, matérialisées par le soutien financier supplémentaire de la dotation d'amorçage et la hausse du fonds de compensation des nuisances sonores aéroportuaires.

Les recettes de fonctionnement sont composées des recettes réelles, à savoir des :

- Recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73 et 75) ;
- Recettes financières (76) ;
- Recettes spécifiques (77).

Aux recettes réelles, s'ajoutent les recettes d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie).

Les recettes réelles sont évaluées à **323,2 M€** pour l'exercice 2026 (**255,2 M€** hors attribution de compensation).

#### *Composantes des recettes réelles de fonctionnement*

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2025 * Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune	VARIATION en % et en €	
			BP26/BP25	
<b>013 - Atténuations de charges</b>	7 637 823 €	7 569 223 €	-0,90%	-68 600 €
<b>70 - Produits des services</b>	13 467 154 €	12 874 387 €	-4,40%	-592 767 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>	84 139 052 €	84 639 052 €	0,59%	500 000 €
<b>731 - Fiscalité directe locale</b>	135 313 122 €	139 640 245 €	3,20%	4 327 123 €
<b>74 - Dotations et participations</b>	76 392 676 €	77 099 747 €	0,93%	707 071 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	5 750 132 €	1 394 672 €	-75,75%	-4 355 460 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>322 699 959 €</b>	<b>323 217 326 €</b>	<b>0,16%</b>	<b>517 367 €</b>
<b>76 - Produits financiers</b>	769 554 €	31 531 €	-95,90%	-738 023 €
<b>77 - Produits spécifiques</b>	- €	- €	-	0 €
<b>78 - Reprise de provisions</b>	- €	- €	-	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>323 469 513 €</b>	<b>323 248 857 €</b>	<b>-0,07%</b>	<b>-220 656 €</b>

\*Hors reprise des crédits 2024

#### **3.1.1. Les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)**

Les recettes de gestion sont les recettes courantes de la collectivité. Elles s'élèvent à **323,2 M€** au budget primitif 2026 en diminution de -0,07 % par rapport à 2025. La stabilisation des recettes de fonctionnement s'explique par l'inscription en 2025 de la recette exceptionnelle de 4,4 M€ de remboursement de l'assurance suite à l'incendie de 2023 au centre administratif.

##### *3.1.1.1. Les atténuations de charges (chapitre 013)*

Il s'agit principalement des remboursements de frais de personnel à la suite d'un arrêt maladie (Indemnités journalières de sécurité sociale) ou des remboursements, par d'autres collectivités des frais d'agents en disponibilité ou détachement. Ce chapitre est en diminution de -0,9 % (-69 k€) par rapport à 2025. Compte tenu des montants remboursés par l'assurance statutaire en 2025, les recettes attendues en 2026 sont en légère diminution.

##### *3.1.1.2. Les produits des services (chapitre 70)*

Les produits des services correspondent principalement aux redevances, droits d'entrées et frais d'inscription aux divers services et équipements publics proposés par la municipalité. Ce poste diminue de **593 k€** entre 2025 et 2026 en raison notamment de :

- L'effet en année pleine de la gratuité de la cantine scolaire en 2026 pour les élèves de CE2 et de CM1 des écoles pierrefitteuses, ainsi qu'une projection de son extension aux élèves de CP et CE1 à la rentrée scolaire 2026 (**304 k€**), expliquent l'augmentation de la perte par rapport à 2025 (-126 k€) ;
- L'ajustement du remboursement des mises à disposition de personnel par la Caisse des écoles, consécutif au recrutement de fonctionnaires contractuels qui sont directement pris en charge

- par la Caisse des écoles, contrairement aux fonctionnaires titulaires, qui sont payés par la collectivité et qui font l'objet d'un remboursement à ce chapitre (**209 k€**) ;
- Une inscription prudentielle des participations familiales enregistrées par les Maisons du petit enfant, en se conformant aux montants titrés en 2025 (**141 k€**) ;
  - Une diminution des redevances perçues par l'Ecole municipale des sports, liée à la nouvelle tarification délibérée le 03 juillet 2025 et la volonté de favoriser l'accès de tous les publics aux pratiques sportives (**83 k€**) ;
  - La fin du remboursement par la collectivité des frais d'impression des Avis de sommes à payer (ASAP) adressés aux familles, en lien avec la dématérialisation des ASAP. Dorénavant, la majorité des Avis de sommes à payer seront directement imprimés par le centre éditique de la Direction générale des finances publiques, diminuant ainsi les charges de fonctionnement de la Ville (**53 k€**) ;
  - La baisse de la fréquentation du GSI Casarès Doisneau engendrant une perte liée à la refacturation des frais pris en charge par la commune d'Aubervilliers (**36 k€**).

Par ailleurs, les augmentations suivantes de redevances sont constatées au budget primitif 2026 :

- Les redevances perçues dans le cadre des Délégations de service public pour les exploitations de la crèche Anne Sylvestre et de la Maison du petit enfant Petit prince (**154 k€**) ;
- L'augmentation prévisionnelle des travaux refacturés à la Commune d'Aubervilliers, conformément à la convention de mutualisation relative à la gestion bâimentaire du groupe scolaire Maria Casarès et Robert Doisneau (**80 k€**) ;
- Le permis de louer a été mis en œuvre le 1er septembre 2025, avec des effets attendus en 2026 en matière de recettes de fonctionnement. Ce dispositif de prévention de l'habitat indigne devrait permettre de garantir des locations de logements privés sains, sûrs et correctement équipés (**50 k€**).

### 3.1.1.3. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les produits du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ainsi que l'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris (MGP).

Fiscalité indirecte (chapitre 73)	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis	Variation en % et en € BP 26 / BP 25	
<b>AC MGP</b>	68 039 052 €	68 039 052 €	0,00%	0 €
<b>FPIC</b>	3 000 000 €	3 000 000 €	-8,83%	-290 408 €
<b>FSRIF</b>	13 100 000 €	13 600 000 €	-2,17%	-500 000 €
<b>TOTAL FISCALITÉ INDIRECTE</b>	<b>84 139 052 €</b>	<b>84 639 052 €</b>	<b>-1,12%</b>	<b>-951 117 €</b>

L'attribution de compensation, versée jusqu'en 2015 par Plaine commune, est désormais versée par la Métropole du Grand Paris.

Aucun transfert de charge au profit de la Métropole du Grand Paris n'est intervenu au cours des dernières années. Le montant de la dotation de compensation versée par la MGP, pour 2026, est ainsi maintenu au niveau des exercices précédents, soit **68 M€**.

Ce compte englobe également les versements péréquateurs que sont le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

La loi de finances pour 2025 confirme la stabilité des enveloppes nationales, soit 1 Md€ pour le FPIC et 350 M€ pour le FSRIF, reconduites à l'identique pour la période 2026-2029. Elle modifie toutefois les modalités de répartition interne du FPIC au sein des établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris, à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel : la répartition n'est plus fondée sur les montants de 2015 mais, comme dans le droit commun, sur les potentiels financiers actualisés des communes, la part revenant à l'EPT demeurant figée à son niveau de 2015. Le conseil de territoire conserve la possibilité d'adopter une répartition dérogatoire.

Le FSRIF repose sur le calcul du potentiel financier des communes, mesurant leur capacité fiscale par habitant. Ce potentiel est comparé à celui des autres communes afin de déterminer les niveaux de prélèvements et deversements, dans une logique de réduction des inégalités territoriales.

Le FPIC poursuit le même objectif de solidarité en réduisant les disparités fiscales entre communes et intercommunalités ; les versements y sont répartis selon le potentiel financier par habitant.

Sur la base des montants effectivement perçus en 2025 et de l'intégration de la dotation d'amorçage dans l'appréciation du potentiel financier de la commune nouvelle, le FPIC reste stable tandis que le FSRIF progresse de **500 k€**. Cette évolution traduit l'ajustement du positionnement financier de la commune nouvelle au sein des communes franciliennes.

- *Impôts locaux - fiscalité locale (Chapitre 731)*

Fiscalité directe locale (chapitre 731)	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Comune Saint-Denis	Variation en % et en € BP 26 / BP 25	
TFPB	124 125 622 €	128 153 864 €	3,2%	4 028 242 €
TFNB	432 860 €	432 860 €	0,0%	- €
THRS	2 719 024 €	2 773 405 €	2,0%	54 381 €
DMTO	3 550 000 €	3 800 000 €	7,0%	250 000 €
ACCISE SUR ELECTRICITE	2 207 907 €	2 245 407 €	1,7%	37 500 €
TLPE	750 300 €	707 300 €	-5,7%	- 43 000 €
Droits de place	1 300 000 €	1 300 000 €	0,0%	- €
Rôles supplémentaires de taxe foncière	200 000 €	200 000 €	0,0%	- €
Taxe sur les pylônes électriques	23 409 €	23 409 €	0,0%	- €
Prélèvement sur le produit des jeux	4 000 €	4 000 €	0,0%	- €
<b>TOTAL FISCALITÉ DIRECTE</b>	<b>135 313 122 €</b>	<b>139 640 245 €</b>	<b>3,20%</b>	<b>4 327 123 €</b>

Le montant total de la TFPB et de la TFPNB à la suite de la disparition de la TH sur les résidences principales, perçu par la ville en 2026, devrait s'établir à **131,4 M€** contre **127,2 M€** en 2025 (cf. rapport sur la fiscalité en annexe à la délibération du vote des taux).

Par rapport à 2025, la hausse estimée à **4,3 M€** du produit de la fiscalité directe locale résulte de :

- La revalorisation des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties est normalement indexée sur l'IPCH de novembre. Dans l'attente de sa publication, une augmentation provisoire de 0,8 %, correspondant à l'IPCH d'août 2025, est appliquée pour la taxe foncière et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

- Le dynamisme urbain de la collectivité porté par le développement de nouveaux quartiers, tels que Pleyel et le Village olympique, ainsi que par l'implantation de commerces et services, révèle l'attractivité du territoire et renforce la croissance des bases fiscales. La revalorisation physique est estimée de façon prudente à 1,5% et correspond à la variation moyenne constatée sur les 4 dernières années.

En plus des impôts directs locaux, ce chapitre regroupe également les impôts liés aux activités économiques et à la consommation : droits de mutation, droits de place du marché, taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe locale sur la publicité extérieure.

**Les droits de mutation (DMTO)** perçus par la commune sur les transactions immobilières sont estimés à **3,8 M€**, soit une hausse de 250 k€, illustrant la dynamique du marché immobilier local et correspondant à la hausse déjà constatée en 2025. Ces recettes partagées entre l'Etat, les départements et la commune, sont le révélateur d'une réelle attractivité du territoire.

**La part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)**, évaluée à 2,2 M€, est calculée en fonction de la consommation des ménages et des entreprises sur le territoire. Perçue par les fournisseurs d'électricité, puis reversée aux collectivités, elle est calculée sur la base des perceptions de l'année précédente, ajustée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

**Les droits de place du marché**, redevances payées par les commerçants et exposants pour occuper un emplacement sur un marché public, sont maintenus à **1,3 M€**.

**La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**, estimée à 707 k€, est perçue sur les dispositifs publicitaires installés sur le territoire, tels que les panneaux d'affichage, les enseignes lumineuses ou préenseignes. Elle vise à encadrer l'usage de l'espace public pour la publicité et à limiter la pollution visuelle. Cette prévision tient compte des données actualisées issues du recensement réalisé entre fin 2024 et début 2025 et de l'évolution des tarifs applicables.

### 3.1.2. *Les dotations et participations (chapitre 74)*

**Les dotations et participations** regroupent les concours financiers de l'État ainsi que les subventions et financements obtenus par la commune de la part de divers partenaires : CAF, département, État...

Dotations et participations (chapitre 74)	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis	Variation en % et en € BP 26 / BP 25
DGF	45 846 715 €	46 461 340 €	1,3% 614 625 €
Dont DF	11 100 000 €	10 600 000 €	-4,5% - 500 000 €
Dont DSU	32 200 000 €	33 600 000 €	4,3% 1 400 000 €
Dont DNP	300 000 €	- €	-100,0% - 300 000 €
Dont Dotation d'amorçage	2 246 715 €	2 261 340 €	0,7% 14 625 €
FCTVA fonctionnement	320 000 €	400 000 €	25,0% 80 000 €
Compensation exonération TFPB	8 745 042 €	8 919 075 €	2,0% 174 033 €
Autres Dotations	21 480 919 €	21 319 332 €	-0,8% - 161 587 €
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>76 392 676 €</b>	<b>77 099 747 €</b>	<b>0,93%</b> <b>707 071 €</b>

De BP 2025 à BP 2026, le volume global des inscriptions budgétaires relevant du chapitre 74 devrait augmenter de **707 k€** (+0,93%) en raison de :

- La dynamique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en raison des dispositions législatives associées à la création de la commune nouvelle ; **grâce à la dotation d'amorçage les dotations pour le territoire des deux communes ont augmenté de près de 1%** ;
- La hausse des allocations compensatrices résultant de la revalorisation des bases fiscales concernées ;
- L'ajustement des autres participations aux montants notifiés en 2025.

### *3.1.2.1. La dotation globale de fonctionnement (DGF) (741)*

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale source de financement versée par l'État aux communes.

Elle comprend une dotation forfaitaire, élément central de la DGF, calculée principalement en fonction de la population et de la superficie, ainsi que plusieurs dotations de péréquation : la dotation de solidarité urbaine, destinée aux villes dont les ressources ne suffisent pas à couvrir l'importance de leurs charges, et la dotation nationale de péréquation, qui vise à réduire les écarts de richesse fiscale entre les communes.

À cela s'ajoute la dotation « commune nouvelle », conçue pour accompagner financièrement les communes issues d'un regroupement afin de soutenir leur organisation et leur fonctionnement dans les trois premières années suivant leur création.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis	Variation en % et en € BP 26 / BP 25	
<b>Dotation forfaitaire (DF)</b>	11 100 000 €	10 600 000 €	-4,50%	-500 000 €
<b>Dotation de solidarité urbaine (DSU)</b>	32 200 000 €	33 600 000 €	4,35%	1 400 000 €
<b>Dotation Nationale de Péréquation (DNP)</b>	300 000 €	0 €	-100,00%	-300 000 €
<b>Dotation d'amorçage commune nouvelle (DCN)</b>	2 246 715 €	2 261 340 €	0,65%	14 625 €
<b>DGF=DF+DSU+DNP+DCN</b>	<b>45 846 715 €</b>	<b>46 461 340 €</b>	<b>1,34%</b>	<b>614 625 €</b>

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 prévoit le maintien de la dotation forfaitaire au niveau de 2025. Le texte, en l'état, prévoit néanmoins une progression des dotations de péréquation, à hauteur de +140 M€ pour la DSU. Cette hausse est toutefois entièrement financée par des prélèvements sur la part forfaitaire de la DGF, entraînant mécaniquement une diminution pour certaines communes.

Le montant total de la DGF de la ville progresse de plus de 600 k€, malgré la fin de la garantie de la fraction de DNP précédemment attribuée à Pierrefitte. Cette augmentation intervient grâce à la revalorisation de la DSU et aux modalités de répartition de cette dotation.

### *3.1.2.2. Les participations (747)*

Les participations regroupent les cofinancements de fonctionnement attribués à la ville par divers organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales, l'État, la Région, le Département, etc. Elles sont estimées à **16,9 M€** en 2026, en diminution de 591 k€.

Les principales évolutions sur ce compte concernent :

- Une inscription prudente des financements de la CAF aux établissements de la petite enfance, compte tenu des montants notifiés en 2025 (**-511 k€**) ;
- Le Fonds d'aide pour le relogement d'urgence (FARU), qui subventionne la ville lorsque celle-ci engage des frais pour l'hébergement de ménages, dont les notifications se révèlent moins importantes qu'au budget primitif 2025 (**-251 k€**) ;
- Le financement de l'Etat, par le dispositif Adultes relais, de la mise en place d'actions de médiation sociale dans les quartiers prioritaires de la ville (**+149 k€**) ;
- La subvention des Quartiers d'été "hors séjours", dans le cadre du contrat du contrat de ville, qui permet de soutenir l'organisation des événements estivaux à l'attention des habitants des quartiers prioritaires de la ville (**+40 k€**).

#### *3.1.2.3. ... et autres participations (748)*

La principale ressource des autres participations est constituée par les compensations pour exonérations de taxe foncière. Ces compensations sont des mécanismes financiers mis en place pour indemniser les collectivités locales des pertes de recettes liées aux exonérations fiscales accordées par le législateur sur certains biens. Ces compensations sont ajustées au regard du montant notifié en 2025 et augmentent de **174 k€**.

La seconde recette la plus importante inscrite sur ce compte est la compensation de l'ancien impôt sur les spectacles (**2,7 M€**).

Les autres participations incluent aussi le fonds de compensation des nuisances aéroportuaires (FCNA) des communes riveraines de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, qui est versé aux communes situées dans le Plan de gêne sonore (PGS).

Une des composantes d'attribution de ce fonds concerne la part de la population communale située hors du PGS. A la suite de la création de la commune nouvelle, cette recette a évolué et augmente de **439 k€**.

Les autres dotations perçues (dotation de recensement, dotation politique de la ville en fonctionnement, dotation pour les titres sécurisés) sont stables et les inscriptions budgétaires 2025 sont reconduites au budget primitif 2026.

#### *3.1.2.4. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)*

Les autres produits de gestion courante ont fortement diminué au budget primitif 2026, puisqu'en 2025 la Ville avait pu inscrire les indemnités d'assurance liées à l'incendie du centre administratif de Saint-Denis en 2023 pour un montant de 4,4 M€.

En neutralisant cette recette exceptionnelle, les recettes à ce chapitre sont en légère augmentation (**+40 k€**) du fait d'un ajustement des loyers inscrits au regard des sommes perçues par la collectivité en 2025.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis	Variation en % et en €	
			BP 26 / BP 25	
Revenu des immeubles	1 056 580 €	1 116 580 €	6%	60 000 €
Recouvrement sur créances admises en non-valeur	16 000 €	16 000 €	0%	0 €
Autres (dont indemnité d'assurance)	4 677 552 €	262 092 €	-94%	-4 415 460 €
<b>TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>5 750 132 €</b>	<b>1 394 672 €</b>	<b>-76%</b>	<b>-4 355 460 €</b>

### 3.1.2.5. Les produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers (chapitre 76), incluant les recettes des produits de couverture des emprunts (SWAPS) ainsi que les dons et legs, sont évalués à 31,5 k€. La baisse des produits de couverture associée résulte principalement de la fin des emprunts structurés et du changement de leur structure d'indexation, désormais fondée sur l'Euribor 3 mois, qui se répercutent sur les intérêts versés en dépenses de fonctionnement en forte diminution.

Produits financiers (chapitre 76)	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis	Variation en % et en €	
			BP 26 / BP 25	
Produits des dons et legs de la collectivité	3 531 €	3 531 €	0,0%	-
Autres (produits issus des SWAPS)	766 023 €	28 000 €	-96,3%	-738 023
<b>TOTAL CHAPITRE 76</b>	<b>769 554 €</b>	<b>31 531 €</b>	<b>-96%</b>	<b>-738 023</b>

### 3.1.2.6. Les opérations d'ordre

En opérations d'ordre, la Ville inscrit les travaux en régie qui correspondent à des immobilisations créées pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par le centre technique municipal avec des matériaux achetés par la collectivité. Cette valorisation des travaux réalisés en interne comprend le coût des matières premières, les matériaux acquis et les frais de personnel.

Les recettes d'ordre de ces travaux en régie sont estimées à 700 k€ au budget primitif 2026.

### **3.2. Des dépenses de fonctionnement contenues avec la volonté de maintenir un fort niveau de service public aux Dionysien.nes et Pierrefittois.es**

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses réelles parmi lesquelles on trouve les :

- Charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 6586) ;
- Charges financières (66) ;
- Charges spécifiques (67) ;
- Dotations aux provisions, dépréciations (68).

Aux dépenses réelles s'ajoutent les dépenses d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie).

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2025 * Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis	Variation en % et en € BP 26 / BP 25
011 - Charges à caractère général	53 409 750 €	55 552 444 €	4,0% 2 142 694 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	166 789 270 €	169 326 808 €	1,5% 2 537 538 €
014 - Atténuations de produits	766 667 €	766 667 €	0,0% 0 €
65 - Autres charges de gestion courante	69 274 242 €	69 985 380 €	1,0% 711 138 €
6586 - Frais fonctionnement des groupes d'élus	546 933 €	489 625 €	-10,5% -57 308 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>290 786 862 €</b>	<b>296 120 924 €</b>	<b>1,8% 5 334 062 €</b>
66 - Charges financières	5 038 261 €	3 392 957 €	-32,7% -1 645 304 €
67 - Charges spécifiques	88 600 €	86 390 €	-2,5% -2 210 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0 €	0 €	- 0 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>295 913 723 €</b>	<b>299 600 271 €</b>	<b>1,2% 3 686 548 €</b>
<b>FCCT</b>	<b>47 144 317 €</b>	<b>47 766 342 €</b>	<b>1,3% 622 025 €</b>
<b>TOTAL DRF nettes du FCCT</b>	<b>248 769 406 €</b>	<b>251 833 929 €</b>	<b>1,2% 3 064 523 €</b>

\*Hors reprise des crédits 2024

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement (FCCT compris) représente **299,6 M€** au budget primitif 2026, contre **295,1 M€** au budget primitif 2025 soit une hausse de **+3,7 M€ (+1,2%)**.

#### **3.2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Le chapitre 011 englobe les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, incluant les prestations de services, les fluides (eau, électricité, chauffage urbain), les divers contrats, les fournitures et petits matériels, l'entretien des bâtiments, les primes d'assurance, les honoraires, ainsi que les frais liés aux cérémonies et aux animations de quartiers.

En hausse de **+4%** par rapport au BP 2025, ce poste représente **55,6 M€** et 18,5% des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2026.

Cela représente une augmentation nette de **2,1 M€** par rapport à l'année précédente.

Ces dépenses viennent compléter les dépenses d'équipement et la participation à la résorption de la dette patrimoniale.

Les principales variations de postes en augmentation correspondent à :

- **+2,23 M** en dépenses de maintenance, d'entretien et de réparation des bâtiments communaux. Ces besoins sont en hausse conformément à la priorité de la mandature de rattraper la dette

- patrimoniale et d'offrir un service public dans des bâtiments de meilleure qualité. Ces dépenses bâimentaires concernent en majorité les équipements scolaires et périscolaires ;
- **+266 k€** en frais d'études permettant d'optimiser ces dépenses de maintenance et de réparations bâimentaires ;
  - **+332 k€** de dépenses nouvelles afin de mettre en œuvre le passage à l'inox dans la restauration scolaire dionysienne. Ces redevances, versées à la société d'économie mixte locale Semelog, permettront, dès l'été 2026, d'en finir avec le plastique jetable ;
  - **+224 k€** de dépenses liées à l'entretien des terrains de sport afin de permettre aux habitant.es de profiter d'installations sportives de qualité ;
  - **+126 k€** permettant de sécuriser la sortie des écoles pierrefittoises, avec, également, l'intégration de ce dispositif de traversées dans les secteurs Pleyel et Cachin ;
  - **+109 k€** afin de soutenir le déploiement du dispositif du "Savoir Nager" en mobilisant plus de cars pour accompagner les élèves des écoles au Centre Aquatique Olympique ;
  - **+50 k€** de participation à l'organisation des championnats d'Europe de natation.

Ce chapitre enregistre quelques diminutions de crédits, qui se décomposent essentiellement comme suit :

- **-670 k€** de crédits alloués aux fluides. La clôture budgétaire anticipée de l'exercice précédent n'avait pas permis de régler l'entièreté des factures de 2024, le budget 2025 avait été abondé exceptionnellement et avait pris en considération ces décalages de paiement. Le budget primitif 2026 réajuste l'inscription budgétaire en fonction du rythme des facturations ordinaires ;
- **-293 k€** de gardiennage des parkings. Les travaux d'investissement visant à sécuriser les parkings seront réalisés par un prestataire, ainsi ces frais ne seront plus nécessaires.

### **3.2.2. *Les rémunérations et cotisations sociales : la masse salariale (chapitre 012)***

La création de la commune nouvelle de Saint-Denis au 1er janvier 2025 a permis d'harmoniser les mesures des deux communes préexistantes et de les intégrer aux propositions budgétaires 2026 :

- Mise en place d'un régime indemnitaire commun qui a pu se traduire par une revalorisation des primes versées ;
- Convergence des participations employeurs pour la protection sociale complémentaire ;
- Mutualisation de l'assurance statutaire ;
- Déploiement du forfait mobilité durable pour tous les agents de la commune nouvelle ;
- Convergence des modalités de gestion du chômage ;
- Extension de la subrogation pour les arrêts maladie des agents contractuels (dispositif qui permet de verser directement aux agents l'intégralité du salaire dû et évite les délais de versement de la sécurité sociale).

La masse salariale représente **169,3 M€** au BP 2026 (contre 166,8 M€ au BP 2025), soit **56,5%** des dépenses réelles de fonctionnement FCCT compris, et **67,2%** hors FCCT. Les dépenses de personnel et cotisations sociales enregistrent une évolution de **2,5 M€**, soit **+1,5%**.

Le différentiel entre les années 2025 et 2026 s'explique par l'augmentation mécanique dû au glissement-vieillesse-technicité, par la hausse prévue de la cotisation patronale CNRACL (+3 points, pour un coût d'**1,5 M€**) et par une augmentation des effectifs.

Cette augmentation résulte de la politique ambitieuse en matière de ressources humaines mise en œuvre en 2025 avec l'amélioration du pouvoir d'achat des agents et le développement dans les secteurs suivants pour près de **2,4 M€** :

- Le développement des effectifs de police municipale (+521 k€) ;
- L'amélioration des modalités de remplacement dans le secteur de l'animation (+450 k€) ;
- La concrétisation d'un important effort en recrutements médicaux et paramédicaux en CMS-PMI-CSAPA (+400 k€) dont une pédiatre ;
- Le recrutement dans le secteur de la petite enfance permettant d'augmenter les taux d'occupation des crèches (+274 k€) ;
- La restauration durable avec le développement de la cantine gratuite et la mise en place de l'inox (+266 k€) ;
- La gestion du parc Cachin et le développement de fermetures tardives (+255 k€) ;
- La prévention avec la médiation en milieu scolaire (+213 k€) ;
- L'incitation à la mobilité durable des agents de la Ville, avec un développement de 30 k€ du forfait mobilité durable qui passe à 150 k€.

Hors régime indemnitaire, les principales diminutions budgétaires à hauteur de **2 M€** au chapitre 012 sont sans impact sur la rémunération des agents ni sur le niveau de service public et se décomposent comme suit :

- L'abandon de l'auto-assurance concernant l'indemnisation au titre du chômage. Les allocations d'Aide au retour à l'emploi seront directement gérées et versées par France Travail permettant d'économiser 800 k€ ;
- La diminution de la provision pour cotisation Urssaf de 450k€ à la suite du travail de régularisation effectué en 2025 ;
- La diminution de 300 k€ de l'assurance statutaire ajustée par rapport à l'exécuté 2025 à **1,7 M€** ;
- Le maintien de la possibilité de monétiser 5 jours du compte épargne temps. Le budget 2026 est établi sur la base de la dépense réelle de 2025 à 150 k€ (en diminution de 250 k€ par rapport au BP 2025) ;
- La diminution de 200 k€ de l'enveloppe consacrée aux ruptures conventionnelles qui passe de 400 k€ à 200 k€ ;
- Les inscriptions de l'assurance prévoyance et de la participation de la Ville au remboursement partiel de la mutuelle santé des agents (**350 k€**) en baisse de 85 k€ par rapport à 2025 et ce, sans incidence pour les agents.

### **3.2.3. *Les atténuations de produits (chapitre 014)***

Il s'agit du reversement, par la Ville, au CCAS, d'une fraction fixe du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles, d'un montant de **766 k€**.

### **3.2.4. *Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)***

Les dépenses du chapitre 65 correspondent aux contributions versées à divers organismes, aux participations et contributions syndicales et aux subventions à des organismes publics ou à des associations, ainsi qu'aux indemnités et à la formation des élus.

Les propositions budgétaires, au chapitre 65, s'établissent à **69,99 M€** contre **69,27 M€** en 2025, soit une variation de **711 k€ (+1,03%)**.

AUTRES CHARGES DE GESTION HORS FCCT	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis	Variation en % et € BP 26 / BP 25
Indemnités, frais de missions et de formation des élus	2 092 914 €	1 695 425 €	-19,0% - 397 489 €
Pertes sur créances irrécouvrables	380 000 €	430 000 €	13,2% 50 000 €
Contingents et participations obligatoires	7 182 357 €	6 902 399 €	-3,9% - 279 958 €
Subvention au CCAS	4 850 330 €	5 314 164 €	9,6% 463 834 €
Subvention à la Caisse des Écoles	657 268 €	578 507 €	-12,0% - 78 761 €
Subventions aux associations	6 098 249 €	6 051 096 €	-0,8% - 47 153 €
Autres charges	518 935 €	1 247 447 €	140,4% 728 512 €
<b>TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>21 780 053 €</b>	<b>22 219 038 €</b>	<b>2,0%</b> <b>438 985 €</b>

Les autres dépenses de gestion courantes, excluant le FCCT, sont évaluées à **22,2 M€**, en augmentation de **2,0 % (+438 k€)** par rapport au budget primitif 2025 (**21,7 M€**).

### 3.2.4.1 Les subventions aux associations et les versements des bourses et prix

Les crédits prévus aux associations au BP 2026 sont identiques à ceux de du BP 2025.

À méthode comptable constante, les enveloppes de subventions destinées à soutenir l'activité des associations sur le territoire sont maintenues :

Subventions versées aux associations par activité	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis
CULTURE	2 226 964 €	2 189 464 €
SPORTS	2 004 000 €	2 004 000 €
VIE DES QUARTIERS	304 000 €	304 000 €
AUTRES	1 513 285 €	1 553 632 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 048 249 €</b>	<b>6 051 096 €</b>

Comparaison à méthode comptable constante

Le budget alloué aux subventions versées aux associations présente essentiellement l'augmentation de **+ 97,5 k€** dans le cadre de la convention tripartite avec l'association Canal pour la mise en place d'un plan médiation à l'école.

Les diminutions concernent des ajustements suite à des participations épisodiques telles que la contribution au Giant de natation (- **30 k€**) ou la subvention versée à l'association Suivez la flèche, après une contribution exceptionnelle en 2025 (- **37,5 k€**) et du fait de l'ouverture de la Fabrique de la Flèche.

Les versements des bourses et prix s'élèvent à **315 k€** contre **302 k€** en 2025. Ils incluent les aides financières pour passer le diplôme d'auxiliaires de puériculture en contrepartie d'un engagement de service, les livres offerts à chaque enfant scolarisé en maternelle et en élémentaire et les bourses versées aux étudiant.es dans le cadre du dispositif "Engagement étudiant solidaire" en contrepartie d'un engagement associatif dans la vie publique locale (**+ 13k€**).

### 3.2.4.2 Le financement des opérateurs locaux par la commune

#### Le CCAS

Le concours de la commune au financement du CCAS prend la forme d'une subvention annuelle et du versement d'une quote-part de l'ancien impôt sur les spectacles.

CONCOURS FINANCIERS AU CCAS	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis
<b>Subvention annuelle</b>	4 850 330 €	5 314 164 €
<b>Quote-part ex-taxe sur les spectacles</b>	766 667 €	766 667 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 616 997 €</b>	<b>6 080 831 €</b>

La subvention d'équilibre allouée au CCAS dans le budget primitif 2026 connaît une augmentation de **464 k€**, qui s'explique par les éléments suivants :

- La prise en compte de la suppression du versement de la quote-part de 30% du fonds de compensation de l'ancien impôt sur les spectacles inscrit dans la version initiale du PLF 2026 (**+ 380 k€**) ;
- Le transfert de la gestion de la Ligne Bleue de la Ville au CCAS, pour un coût de **+ 174 k€** ;
- Les efforts de gestion supplémentaires de la part du CCAS, avec une prise en compte de l'exécuté 2025 : **- 90 k€**.

#### La Caisse des Écoles (Programme de Réussite Éducative)

Depuis juillet 2021, la Ville a reçu le label « Cités Éducatives » qui lui a permis de mettre en place, depuis lors et pour une durée de trois ans, diverses actions destinées aux jeunes âgés de 0 à 25 ans. Cette demande nécessite un cofinancement de la part de la ville pour la Caisse des Écoles, qui est reconduit en 2026.

CONCOURS FINANCIERS CAISSE DES ÉCOLES	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis
<b>TOTAL Subvention annuelle</b>	<b>657 268 €</b>	<b>578 507 €</b>

Le montant de la subvention allouée par la Ville à la Caisse des Écoles s'élève à **579 k€**, en baisse de **78 k€** par rapport au budget primitif 2025 (**657 k€**).

Le recrutement de fonctionnaires contractuels, et non de titulaires, à la Caisse des Écoles, est à l'origine de cette diminution : les fonctionnaires titulaires sont indemnisés par la Ville avec un remboursement de la Caisse des Écoles et une subvention prenant en compte ces mises à disposition. Le non-recrutement de fonctionnaires titulaires entraîne mécaniquement une baisse de la subvention versée à la Caisse des Écoles et une diminution du remboursement des mises à disposition.

### *3.2.4.3 Indemnités et frais de mission des élu.es*

Ce poste budgétaire comprend également les indemnités, cotisations, formations et frais de représentation des élus pour **1,7 M€**, soit une diminution d'environ 400 k€ par rapport au budget 2025 (**2,1 M€**). Ce montant ajusté correspond à une estimation prévisionnelle de ces indemnités pour un conseil municipal composé de 61 élus au lendemain des élections municipales de mars 2026.

### *3.2.4.4 Autres contributions et participations*

Les autres contributions s'élèvent à **6,9 M€** et se décomposent principalement des participations suivantes :

- La contribution obligatoire versée à la Préfecture de Police de Paris afin de financer la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (**3,26 M€**) ;
- La participation au SIVOM de Stains dans le cadre de la convention de mise à disposition de services (**2 M€**) ;
- Les contributions versées aux syndicats SICJ et SIFUREP (**745 k€**) ;
- La participation communale obligatoire aux frais de fonctionnement des écoles privées Jean Baptiste de la salle et Saint Vincent de Paul (**496 k€**) ;
- La contribution versée à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (Agemob) au titre de l'exploitation des 19 stations Vélib' et l'ouverture d'une 20<sup>ème</sup> station en 2026 dans le village olympique et paralympique (**225 k€**).

### *3.2.4.5 Le FCCT*

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), imputé sur ce chapitre, est évalué à **47,77 M€** pour 2026, en augmentation de **+622 k€**. Cette augmentation de **+ 1,64%** résulte de :

- L'ajustement au réel du FCCT (délibération de l'EPT en décembre 2025 sur le FCCT définitif) ;
- L'évolution du périmètre des conventions de mise à disposition de biens et services, incluant notamment le transfert de l'entretien des espaces verts, auparavant assuré par la commune déléguée de Pierrefitte et désormais pris en charge par Plaine Commune puis refacturé à la Ville via la 5<sup>e</sup> part du FCCT ;
- La revalorisation de la part fiscalité.

COMPOSITION DU FCCT (en €)	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis
1ère part : FCCT base	44 632 974 €	44 900 136 €
Revalorisaiton 1ère part fiscalité	267 162 €	159 826 €
2e part : compétences transférées	809 223 €	823 962 €
3e part : contribution additionnelle des villes	245 301 €	245 301 €
4e part : abondement facultatif propre à la ville	- €	200 621 €
5ème part : conventions de mise à disposition	1 229 657 €	1 436 497 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 184 317 €</b>	<b>47 766 342 €</b>
Variation N/N-1 €		582 025 €
Variation N/N-1 %		1,23%

### **3.2.5. *Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586)***

Ces dépenses sont tracées sur un chapitre comptable spécifique. Le budget 2026 s'élève à **490 k€**, en diminution de **57 k€** par rapport au BP 2025.

Cette baisse des enveloppes dédiées aux collaborateurs de groupes d'élus est concomitante et mécanique à la diminution du nombre d'élus, qui devrait passer de 94 élus à 61 au lendemain des élections municipales de mars 2026.

### **3.2.6. *Les charges financières (chapitre 66)***

Elles intègrent les frais financiers et les intérêts de la dette contractée par la Ville auprès des établissements bancaires pour le financement de ses investissements. En 2026, ces charges s'élèveront à **3,4 M€**, contre **5,0 M€** en 2025, soit **-1,6 M€**.

Cette diminution s'explique principalement par l'inscription exceptionnelle des intérêts courus non échus (ICNE) en 2025 en raison de la création de la commune nouvelle. Les ICNE seront rattachés à l'exercice 2025, conformément à un exercice budgétaire classique, le BP 2026 n'inscrivant que les ICNE supplémentaires (**+50 k€**).

Par ailleurs, les emprunts à taux variable de la ville sont essentiellement indexés sur les euribor 3 et 12 mois, et l'évolution de ces taux suit la baisse des taux directeurs édictée à 4 reprises en 2025 par la Banque centrale européenne. Cette diminution des taux euribor est prise en compte dans l'inscription budgétaire 2026 (-0,7% entre début janvier et début novembre).

### **3.2.7. *Les charges exceptionnelles - spécifiques (chapitre 67)***

Leur montant est estimé à **86,4 k€** en 2026. Elles correspondent à des opérations d'annulation de titres anciens (émis sur un exercice antérieur).

### **3.2.8. *Les dotations aux provisions (chapitre 68)***

Ce chapitre de dépenses réelles prévoit la constitution de provisions semi-budgétaires en prévision d'un aléa ou d'un risque financier, d'origine juridique ou comptable, dont la réalisation dans l'avenir est probable.

Le BP 2026 ne prévoit pas d'abonder le stock des provisions.

### **3.2.9. *Les opérations d'ordre***

Les opérations d'ordre correspondent à des opérations purement comptables, sans impact sur la trésorerie (aucun décaissement). Elles permettent de passer les écritures nécessaires aux opérations sur le bilan. Ces opérations comptables visent à inscrire en dépenses de la section de fonctionnement, en contrepartie des recettes d'investissement, les dotations aux amortissements relatives aux biens acquis pour un montant de **11 M€**.

### **3.3. L'épargne**

La section de fonctionnement doit dégager chaque année une épargne brute abondant l'autofinancement de la section d'investissement.

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion les plus utilisés et indispensables pour financer les investissements et rembourser la dette existante. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, elle permet de calculer le taux d'épargne brute.

L'épargne brute permet également de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne.

Malgré une diminution affichée, la Ville parvient à inscrire une épargne brute consolidée qui manifeste d'une bonne gestion financière grâce à des dépenses de fonctionnement contenues et à des recettes fiscales en progression.

**Au BP 2026, l'épargne brute s'établit 23,65 M€, permettant de maintenir un service public de qualité et un plan ambitieux d'investissement.**

*Évolution du niveau et du taux d'épargne brute :*

ÉPARGNE BRUTE	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Commune Saint-Denis
Épargne brute	27 555 797 €	23 648 586 €
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	8,5%	7,3%

### **3.4. L'investissement**

#### **3.4.1. *Les recettes d'investissement***

Les ressources affectées aux dépenses d'équipement en section d'investissement regroupent les subventions affectées à des dépenses d'investissement, le versement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, l'autofinancement ainsi que le recours à l'emprunt.

**Les recettes d'investissement prévues au BP 2026 sont évaluées à 76,8 M€. Ces recettes permettent de couvrir les dépenses du programme de travaux et le remboursement de l'annuité de dette.**

L'emprunt reste une des principales ressources d'investissement. En 2026, l'emprunt d'équilibre est évalué à **32,1 M€**. Celui-ci sera levé selon un rythme dépendant de la trésorerie et des subventions complémentaires qui pourront être obtenues au cours de l'exercice.

L'autofinancement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de **23,6 M€** permet de financer une partie des nouveaux projets d'investissements sans recourir à l'emprunt.

**Le montant du FCTVA** est évalué pour le budget 2026 à **7 M€**. Le FCTVA vise à compenser auprès des collectivités territoriales une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404% des dépenses éligibles réalisées. Il est calculé en fonction des dépenses d'équipement (acquisition et travaux) réalisées durant l'exercice précédent.

En complément de ces recettes, la Ville prévoit d'inscrire **9,8 M€ de subventions** nouvelles de la part de différents partenaires. Il s'agit de subventions notifiées au cours des exercices précédents pour la réalisation des projets et dont le niveau de réalisation en 2026 permettra d'obtenir le versement. Il s'agit notamment de :

- **4,6 M€** dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (ANRU) : les communes déléguées de Saint-Denis et Pierrefitte bénéficient d'un soutien significatif de l'ANRU pour le financement opérations structurantes visant à améliorer durablement le cadre de vie, moderniser les équipements publics et accompagner la transformation urbaine des quartiers concernés. Ces crédits couvrent notamment des interventions majeures telles que la rénovation du groupe scolaire Anatole France sur le territoire de la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine. Sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Denis, plusieurs opérations sont engagées sur le quartier du Franc Moisin avec la relocalisation de la PMI à Fort de l'Est et la modernisation des équipements scolaires et crèche de proximité, mais également sur le centre-ville de Saint-Denis visant à améliorer l'accessibilité et les usages des espaces public ;
- **1,5 M€** de financement accordé par la Préfecture dans le cadre de la dotation de la politique de la ville (DPV) pour des travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine municipal scolaire, incluant les travaux de rénovations des groupes scolaires Pasteur et Félix Faure et de la maternelle le Rouillon ainsi que pour le financement des études préalables aux travaux de reconstruction du groupe scolaire Descartes et de la réhabilitation du groupe scolaire Rodin - Renoir ;
- **1,2 M€** octroyé par la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour financer le projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Anatole France de Pierrefitte-sur-Seine, les travaux de rénovation du Musée Paul Eluard et pour l'acquisition de véhicules électriques ;
- **1,08 M€** de financements accordés par la Région Ile-de-France pour la rénovation du groupe scolaire Anatole France, pour le financement des études préalables aux projets de renaturation et de création d'espace verts ainsi que pour accompagner la transition vers l'inox des contenants de la cuisine centrale afin de réduire l'usage du plastique ;
- **560 k€** de financement accordé par la préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement des travaux de la maison de santé pluriprofessionnelle implantée dans le quartier floréal et pour les divers travaux de rénovation de l'Espace Salvador Allende à Pierrefitte-sur-Seine ;
- **350 k€** de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction et l'aménagement de l'accueil de loisir du groupe scolaire Lili Boulanger à Pleyel inauguré à la rentrée scolaire 2025 ;
- **180 k€** de la Préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) octroyés pour le financement du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Les recettes prévisionnelles de la **taxe d'aménagement** pour l'exercice 2026 devraient s'établir à **2,1 M€** en raison des effets de la réforme.

Cette recette, basée sur les autorisations d'urbanisme, intègre les effets de la réforme de 2022 qui a déplacé l'exigibilité de la taxe de la délivrance de l'autorisation à l'achèvement des travaux. Ce changement de calendrier explique le recul marqué observé en 2024 et l'effet de rattrapage constaté en 2025. La prévision pour 2026, stabilisée à 2,1 M€, reflète désormais une dynamique de recouvrement conforme au nouveau cadre réglementaire, incluant le versement d'acomptes spécifiques pour les projets supérieurs à 5 000 m<sup>2</sup>.

En complément, au titre de la lutte contre l'habitat indigne, les travaux pour compte de tiers pris en charge par la Ville sont refacturés aux propriétaires des logements concernés par ces travaux. A ce titre, la recette inscrite au budget d'investissement 2026 est de **1,5 M€**.

Enfin, dans le cadre de la stratégie patrimoniale de la commune en lien avec le programme de renouvellement urbain du centre-ville la ville prévoit une recette de cession liée à la vente des espaces publics commerciaux de l'îlot 8 pour un montant de **618 k€**. Conformément aux principes budgétaires et comptables de la nomenclature M57, cette recette prévisionnelle est inscrite en section d'investissement et sera constaté, au compte administratif 2026, en section de fonctionnement.

### **3.4.2. Les dépenses d'investissement**

La création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a constitué une évolution institutionnelle majeure ayant permis, en unifiant la gestion du patrimoine communal, de mutualiser les moyens et de renforcer la stratégie d'entretien et de rénovation.

L'intégration des patrimoines des anciennes communes a également conduit à réévaluer de manière globale les besoins de maintenance.

Cette nouvelle organisation offre désormais une capacité d'action accrue, indispensable pour engager un rattrapage pluriannuel et répondre durablement aux enjeux de modernisation des équipements publics.

RETRO PPI 2020-2024 en M€	2020	2021	2022	2023	2024	ENGAGÉ 2025 au 25/11/2025 (dont reports)	TOTAL 2021/2025	BP 2025	BP 2026
<b>COMMENT FAIRE LA VILLE EQUILIBREE</b>	<b>4,77</b>	<b>7,23</b>	<b>7,11</b>	<b>7,73</b>	<b>10,98</b>	<b>15,13</b>	<b>48,17</b>	<b>13,04</b>	<b>11,15</b>
COMMUNE NOUVELLE						15,13	15,13	13,04	11,15
PIERREFITTE	1,15	2,27	1,50	1,65	2,91		8,32		
SAINTE-DENIS	3,62	4,96	5,61	6,08	8,08		24,73		
<b>UNE VILLE APAISEE ET ATTRACTIVE</b>	<b>0,48</b>	<b>2,29</b>	<b>1,24</b>	<b>7,40</b>	<b>10,98</b>	<b>4,89</b>	<b>26,79</b>	<b>4,01</b>	<b>0,81</b>
COMMUNE NOUVELLE						4,89	4,89	4,01	0,81
PIERREFITTE	0,32	0,48	0,17	0,15	0,68		1,48		
SAINTE-DENIS	0,16	1,81	1,07	7,24	10,29		20,42		
<b>UNE VILLE DURABLE ET EN TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>5,04</b>	<b>5,17</b>	<b>8,01</b>	<b>4,54</b>	<b>3,06</b>	<b>13,02</b>	<b>33,80</b>	<b>13,91</b>	<b>7,30</b>
COMMUNE NOUVELLE						13,02	13,02	13,91	7,30
PIERREFITTE	0,16	0,02	0,14	0,37	0,30		0,83		
SAINTE-DENIS	4,87	5,16	7,87	4,17	2,76		19,95		
<b>UNE VILLE EDUCATIVE ET EMANCIPATRICE</b>	<b>20,81</b>	<b>17,41</b>	<b>19,14</b>	<b>22,71</b>	<b>30,34</b>	<b>31,35</b>	<b>120,96</b>	<b>36,06</b>	<b>37,89</b>
COMMUNE NOUVELLE						31,35	31,35	36,06	37,89
PIERREFITTE	3,94	5,99	8,83	7,17	9,47		31,47		
SAINTE-DENIS	16,87	11,42	10,31	15,55	20,87		58,14		
<b>UNE VILLE SOLIDAIRE ET EGALITAIRE</b>	<b>0,78</b>	<b>3,29</b>	<b>2,93</b>	<b>2,04</b>	<b>2,41</b>	<b>2,84</b>	<b>13,52</b>	<b>3,62</b>	<b>2,85</b>
COMMUNE NOUVELLE						2,84	2,84	3,62	2,85
PIERREFITTE	0,00	0,01	0,09	0,37	1,43		1,90		
SAINTE-DENIS	0,78	3,28	2,84	1,67	0,99		8,78		
<b>TOTAL</b>	<b>31,88</b>	<b>35,39</b>	<b>38,43</b>	<b>44,42</b>	<b>57,78</b>	<b>67,23</b>	<b>243,24</b>	<b>70,64</b>	<b>60,00</b>

Le montant des dépenses d'équipement sur la période 2021-2025 s'établit à **243,24 M€**. En comparaison, sur la période 2015-2019, les deux anciennes collectivités avaient engagé 228,4 M€ de dépenses d'investissement, soit un niveau inférieur de 6,5 % à celui de la mandature actuelle.

Avec plus de **120,96 M€** investis sur cette période, les engagements consacrés à l'éducation, à la petite enfance, à la jeunesse, à la culture et au sport sont au centre des préoccupations et traduisent la volonté municipale de favoriser l'épanouissement de chaque habitant.

**Construire une ville équilibrée** implique également de concilier entretien, modernisation et optimisation des ressources. Plus de **48,17 M€** ont ainsi été mobilisés pour moderniser les bâtiments, rénover et entretenir les équipements et renforcer les outils numériques, garantissant un cadre de fonctionnement solide, durable et adapté aux enjeux des prochaines années.

**La transition écologique** constitue un autre pilier d'action : **33,80 M€** ont été investis pour améliorer l'aménagement urbain, la qualité environnementale et la durabilité de l'habitat. Ces investissements, dédiés notamment à l'architecture bioclimatique, à la biodiversité ou encore à la lutte contre l'habitat insalubre, témoignent de la volonté de bâtir un territoire plus résilient et mieux préparé aux défis climatiques.

**Construire une ville apaisée et attractive** implique par ailleurs d'agir sur la sûreté des espaces publics et sur le dynamisme économique. Avec près de **26,79 M€** investis, les actions menées en matière de sécurité et de soutien au commerce participent à renforcer la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Enfin, **promouvoir une ville solidaire et égalitaire** nécessite un soutien constant à l'ensemble des publics. Les **13,52 M€** mobilisés au titre de la solidarité, de l'accompagnement des seniors, du handicap, de la santé publique et de l'égalité femmes-hommes traduisent la volonté de garantir une prise en charge inclusive et équitable.

Au total, la Ville a investi plus de **243.24M€** sur la période 2021-2025 pour soutenir son projet éducatif, social, environnemental et économique, moderniser ses infrastructures et améliorer durablement la qualité de vie de ses habitants. Ces investissements ont également permis de rattraper une partie de la dette patrimoniale, en renforçant l'entretien, la modernisation et la rénovation des bâtiments et équipements municipaux. Ils constituent ainsi une première étape essentielle dans la remise à niveau d'un patrimoine parfois fortement dégradé.

Dans la continuité, le budget 2026 poursuit la dynamique engagée et constitue une nouvelle étape dans la stratégie de rattrapage et de modernisation du patrimoine municipal.

La création de la commune nouvelle au 1er janvier 2025 a d'ailleurs joué un rôle déterminant dans cette dynamique, en permettant par la mutualisation des ressources et l'optimisation de l'organisation des services communaux d'accroître les moyens mobilisables pour les dépenses d'investissement. Cette nouvelle capacité d'action offre à la collectivité un levier financier renforcé pour accélérer la remise à niveau des équipements et soutenir les projets structurants.

Ainsi, **60 M€** d'investissements sont prévus pour 2026, afin d'offrir aux habitants les équipements nouveaux dont ils ont besoin en matière éducative, sociale et environnementale, de poursuivre la remise à niveau des bâtiments scolaires, culturels et administratifs les plus vétustes, et de tenir compte du démarrage de nouveaux projets au lendemain des élections municipales conformément aux engagements pris lors de la création de la commune nouvelle en 2024. L'année 2026 se caractérise comme une année charnière : elle prolonge la dynamique d'investissement des années précédentes, tout en tirant pleinement parti des moyens supplémentaires générés par la création de la commune nouvelle pour intensifier le rattrapage de la dette patrimoniale.

En matière éducative, qui constitue la priorité absolue de l'exercice, plus de **23,3 M€** seront mobilisés. L'année verra notamment la livraison du groupe scolaire Anatole France à Pierrefitte, dont les travaux d'extension et de réhabilitation réalisés dans le cadre du NPNRU représentent **7,8 M€**, ainsi que le démarrage de la nouvelle école du Village Olympique et Paralympique pour un montant de **5,6 M€**. À ces constructions nouvelles s'ajoute un effort massif consacré au bâti existant, indispensable pour réduire la dette patrimoniale : la rénovation lourde de l'école Langevin (**700 k€**), une enveloppe de **6,7 M€** dédiée aux travaux dans les écoles et aux équipements de la petite enfance, et les concours d'architectes pour les reconstructions-rénovations des groupes scolaires et de la crèche du quartier Franc-Moisin et les travaux de relocalisation de la PMI dans le cadre du NPNRU pour un total de **2,3 M€**.

Les équipements culturels font également l'objet de travaux importants. La poursuite du chantier du conservatoire rue Catulienne mobilisera **5,3 M€**, tandis que la réfection de la toiture du musée d'Art et d'Histoire Paul Éluard représente **2,1 M€**, préalable à une rénovation intérieure future. S'y ajoutent la rénovation partielle du Théâtre Gérard Philipe pour **1 M€ et 300 k€** consacrés à l'entretien des bâtiments socio-culturels. Les équipements sportifs bénéficieront quant à eux de la finalisation des travaux du stade Delaune, incluant la grande tribune pour un montant de **2,4 M€**, ainsi que **800 k€** affectés à l'entretien des gymnases et installations, notamment Franc-Moisin et Irène-Popard.

Concernant les bâtiments communaux, l'année sera marquée par l'achèvement de la reconstruction du Centre Administratif, engagé après l'incendie volontaire et représentant **1,7 M€**, ainsi que par l'acquisition du terrain destiné à la future médiathèque pour **1,9 M€**. Par ailleurs, **1,5 M€** seront consacrés à la lutte contre l'habitat privé dégradé au travers des travaux d'office, et **1,2 M€** permettront de poursuivre la mise en accessibilité des équipements publics.

En ciblant prioritairement les écoles, les structures culturelles et les bâtiments municipaux les plus dégradés, l'année 2026 s'affirme comme une étape déterminante pour résorber la dette patrimoniale et engager les travaux d'entretien et de rénovation devenus indispensables. Les interventions

programmées amélioreront durablement la qualité d'accueil, la sécurité, le confort et les conditions d'usage des équipements publics, au bénéfice direct de l'ensemble des habitants.

Cette stratégie permet à la fois de consolider les acquis de la période 2021-2025 et de préparer la Ville aux défis à venir, en inscrivant l'action publique dans une vision cohérente, ambitieuse et durable.

## 4. La dette communale

Au budget primitif 2025, le montant de l'emprunt d'équilibre de la Ville s'élevait à **25,5 M€**.

Le besoin de financement des investissements au cours de l'exercice 2025 pour la Ville été couvert d'abord par la levée d'un emprunt en deux phase : la première pour un montant de 8 M€ perçu en juillet 2025 et une deuxième phase de 7 M€ pouvant être levée d'ici février 2026.

La sécurisation des emprunts contractés en 2025 vise à financer les dépenses d'investissement tout en garantissant le maintien du ratio de désendettement. Le montant de l'emprunt contracté, en deux phases, est inférieur au capital remboursé sur l'année 2025, assurant ainsi une gestion financière équilibrée et pérenne.

Le recours à l'emprunt pour l'année 2025 a permis de stabiliser l'encours de dette de la commune nouvelle à **160,4 M€**, soit une baisse de 1,75%.

**Pour l'année 2026**, la prévision des dépenses et des recettes en fonctionnement ainsi que le besoin de financement des investissements conduisent à envisager la levée d'un emprunt d'équilibre à hauteur de **32,2 M€** pour financer des dépenses d'équipement. Ce montant sera néanmoins ajusté au plus juste, en fonction du rythme des engagements des dépenses d'équipement et des subventions complémentaires obtenues.

La Ville demeure sous les 8 ans de capacité de désendettement et, pour mémoire, largement en-dessous du seuil d'alerte, fixé à 12 ans.

	BP 2025 Commune Saint-Denis	BP 2026 Comune Saint-Denis	Variation en % et en € BP 26 / BP 25		
CAPITAL RESTANT DU	163 306 700 €	160 426 091 €	-1,76%	-	2 880 609 €
EPARGNE BRUTE	27 555 797 €	23 648 586 €	-14,18%	-	3 907 211 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	5,93	6,78	14,40%		0,85
CHARGES FINANCIERES ANNUELLES	4 529 250 €	3 222 757 €	-28,85%		-1 306 493 €

La baisse du ratio de désendettement, entre le DOB et le BP, s'explique par la progression de l'épargne brute, progression dont les déterminants sont présentés en détail dans la partie 1 consacrée à la présentation du budget primitif.

La forte baisse des intérêts à payer, de 28,85%, s'explique principalement par la fin des emprunts structurés, dont le coût élevé et la complexité exposaient la collectivité à des risques financiers importants.

Depuis le 1er janvier 2025, ces emprunts ont été restructurés, passant d'une indexation sur le taux de change euro/franc suisse à un taux variable basé sur l'Euribor 3 mois, assorti d'une faible marge. Cette

modification réduit significativement le coût de la dette de la collectivité, tout en maintenant la flexibilité nécessaire pour ajuster les conditions de financement selon l'évolution des marchés. Parallèlement, la tendance à la baisse des taux d'intérêt conforte la politique financière de la collectivité dans sa stratégie de privilégier le recours à des emprunts à taux variable pour le financement de ces nouveaux projets, optimisant ainsi ses charges financières.

Le remboursement en capital de la dette pour l'exercice 2026 est évalué à **16,8 M€** hors emprunts nouveaux.

En conclusion, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le budget primitif 2026 qui se caractérise par les éléments suivants :
  - o Un budget en équilibre conformément aux textes réglementaires ;
  - o Un budget permettant de garantir la santé financière de la collectivité ;
  - o Un budget de fonctionnement permettant de poursuivre la mise en œuvre des priorités de mandat de Pierrefitte-sur-Seine et Saint-Denis ;
  - o Un budget de fonctionnement permettant de maintenir la non augmentation des impôts.
- D'approuver, avec le vote du BP, un budget d'investissement permettant la poursuite des opérations déjà en cours ou le lancement d'opérations nouvelles pour 60M€ conformément aux orientations prises à la création de la commune nouvelle ;
- D'approuver l'attribution pour 2026 :
  - o Au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de **5 314 164 €** ;
  - o À la Caisse des écoles d'une subvention annuelle de fonctionnement de **578 507 €**.

## Annexes

### 1. Investissements 2026